



# Solidarité

Think tank européen *Pour la Solidarité*

*E-Working Papers n°3*

Les indicateurs alternatifs de richesse

Édité avec le soutien de

**EN**NET



Cellule Fédérale FSE



## **Introduction**

Si pour certains, la mesure du bien-être ne peut être dissociée de celle du PIB, pour d'autres elle doit en être indépendante. JANY-CATRICE (2002) distingue parmi tous les travaux relatifs au développement d'indicateurs alternatifs trois positions différentes :

La position de statu quo : le concept de production et les concepts qui lui sont rattachés dans la comptabilité nationale ne doivent pas être modifiés. Les tenants de la position du statu quo avancent plusieurs arguments :

- o La comptabilité nationale n'a pas été créée pour mesurer le bien-être économique et ne devrait avoir que pour objectif de mesurer la valeur des biens et des services finaux produits dans l'économie (Dubois, Arkhipoff). Elle repose par ailleurs sur des bases théoriques claires. Pour d'autres, tant qu'il n'existe pas de meilleur indicateur, le PIB reste le meilleur indicateur de différences de niveau de bien-être économique entre les pays (Mamalakis, Chadeau, Fouquet).
- o Il existe de fortes corrélations entre le PIB par tête et les mesures du bien-être, ce qui implique que le PIB peut à lui seul refléter les variabilités de bien-être
- o Comment définir les limites de la monétarisation ? De nombreux éléments peuvent intervenir, comme le temps de loisir par exemple. Dans ce cadre, où s'arrêter ?
- o Le système de comptabilité est reconnu par tout

le monde, il assure la stabilité des mesures et le PIB est utilisé internationalement, permettant des comparaisons. Aucun autre indicateur n'a jusqu'ici eu cette légitimité.

Cependant, certains auteurs, conscients des limites de la comptabilité nationale, argumentent qu'il faut alors développer des instruments permettant de palier à ces limites. Les options envisagées peuvent concerner la construction de comptes satellites au PIB, la mise en place de systèmes d'indicateurs sociaux ou encore la construction d'indicateurs complémentaires au PIB et mettant en évidence les aspects sociaux et humains du développement.

La première position de correction : le PIB doit être corrigé par une monétarisation des diverses richesses et des externalités négatives, par extension de la définition de la richesse économique. Le système de comptabilité doit être revu.

La seconde position de correction : le PIB doit être corrigé et agrégé avec d'autres indicateurs de bien-être dans la mesure où il ne pourra à lui seul prendre en compte les différentes dimensions du bien-être (même une fois corrigé).

Qu'il s'agisse ou non de corriger le PIB, les mesures du bien-être peuvent être caractérisées par leur forme, le champ qu'elles couvrent ou leur finalité. La première partie de ce papier va se consacrer à la description des différents types d'indicateurs existants. Avant de passer en revue les indicateurs alternatifs existants, les propriétés que doivent avoir

des indicateurs de qualité sont présentées. Pour finir, nous entrerons dans le vif du sujet en présentant quelques indicateurs alternatifs. Pour chacun de ces indicateurs, nous tenterons de mettre en évidence le concept de bien-être auquel il est rattaché. Il faut noter que le lien ne sera pas toujours évident dans la mesure où certains indicateurs sont construits sans lien « conceptuel » clair mais plutôt sur base d'une conception propre du bien-être. Néanmoins, même dans ce cas, divers éléments des concepts alternatifs de richesse feront surface. En effet, comme NOLL (2002) l'a montré dans son tableau, le bien-être touche à plusieurs concepts.

## **1. Types d'indicateurs**

### **1.1. Selon la forme : indicateurs synthétiques ou système d'indicateurs**

Les indicateurs alternatifs peuvent se décomposer selon leur forme : soit il s'agit d'indicateurs synthétiques, soit il s'agit de systèmes d'indicateurs.

#### *Indicateurs synthétiques*

Un indicateur synthétique est construit sur base d'une somme, pondérée ou non, d'indicateurs élémentaires. Parmi les indicateurs synthétiques de bien-être, on peut distinguer les indicateurs monétarisés des indicateurs non monétarisés.

L'indicateur non monétarisé : l'indicateur synthétique peut être construit à partir de composantes qui ne

sont pas converties en unités monétaires. Dans ce cas, la méthode couramment utilisée est celle de la normalisation linéaire, c'est-à-dire de normer les composantes entre deux valeurs (0 et 1, 0 et 100), 0 représentant la valeur minimum (la valeur maximum) que peut prendre la variable et 1 ou 100 la valeur maximum (respectivement la valeur minimum). Afin d'obtenir une normalisation pour les valeurs intermédiaires de la variable, la règle suivante est appliquée :  $[X_i - \text{Min}(x)] / [\text{Max}(x) - \text{Min}(x)]$  où X est la variable considérée,  $X_i$  sa valeur pour le pays ou le temps i,  $\text{Max}(x)$  et  $\text{Min}(x)$  respectivement les valeurs maximum et minimum que la variable X peut prendre (sur l'ensemble des pays ou de la période). L'indicateur est obtenu en calculant la moyenne (pondérée ou non) de ces composantes normées. On retrouve dans cette catégorie les indicateurs de bien-être qui ne sont pas liés au PIB ou ceux provenant d'une agrégation entre le PIB et d'autres indicateurs. Dans ce cas, le PIB est également normé.

L'indicateur monétarisé : l'indicateur synthétique peut également être obtenu en monétarisant les différentes variables qui le composent. L'indicateur sera alors exprimé en unités monétaires. En fait, la méthode de monétarisation s'appuie sur celle utilisée par le PIB et on se trouve dans la position de correction du PIB. On corrige en effet le PIB par des valeurs positives ou négatives en fonction de l'impact qu'ont les variables sur le bien-être. Ces variables englobent : des flux d'activités non pris en compte dans la comptabilité nationale et influençant positivement le bien-être ;

des flux pris en compte mais détériorant le bien-être ;  
des patrimoines divers.

### Systemes d'indicateurs

Les systèmes d'indicateurs ou de « social reporting » consistent en un recueil d'indicateurs, eux-mêmes construits sur base de données brutes. La construction de ces systèmes ne repose pas sur un modèle unique. NOLL (1996) relève cependant plusieurs facteurs communs. D'abord la majorité de ces systèmes comprend un système de domaines de vie ou de questions sociales. Ensuite, les sujets comprennent de plus en plus des facteurs subjectifs du bien-être. Les comptes satellites sont un exemple de systèmes d'indicateurs.

### Indicateurs synthétiques ou systèmes d'indicateurs

Selon GADREY et al. (2003), il n'y a pas lieu de choisir entre les indicateurs synthétiques ou les systèmes d'indicateurs fournissant un carnet de bord « *mais de valoriser simultanément les deux options, l'une et l'autre pouvant, sous certaines conditions de transparence, enrichir le débat public, se conforter mutuellement, et contribuer à la formation individuelle et collective des jugements du progrès* ». Les auteurs rappellent par exemple que l'Indice de Développement Humain a permis d'attirer l'attention sur un plus large panorama d'indicateurs sociaux présentés dans le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD. Par ailleurs, pour beaucoup, quel que soit l'indicateur synthétique analysé, une analyse pertinente de l'indicateur nécessite l'examen de ses

composantes et de leur variation.

### 1.2. Selon le champ couvert

Pour PERRET (2002), les indicateurs alternatifs peuvent se scinder en fonction du champ qu'ils couvrent. Il distingue les indicateurs sociaux des indicateurs de développement durable et de l'élargissement de la comptabilité nationale. Pour l'auteur, pour des raisons de clarté, les indicateurs sociaux doivent être écartés de la tentative d'élargir la comptabilité nationale. Par ailleurs, en ce qui concerne les indicateurs de développement durable, dans la mesure où ils prennent en compte à la fois le social et à la fois l'environnemental, on risque de perdre en lisibilité pour au moins deux raisons :

- o les modes d'analyse sont différents (scientífico-techniques et sociologiques)
- o la temporalité est également différente (long terme en ce qui concerne l'environnemental tandis que les questions sociales se posent plutôt à court terme).

GADREY et al. (2003) distinguent également les indicateurs en fonction de leur couverture : soit c'est le social et l'humain qui sont mis en avant-plan, l'environnement étant secondaire ; soit c'est l'environnement qui occupe la place prédominante, laissant aux aspects humains et sociaux une moins grande place.

En fait, on en revient ici à la question de la conception du bien-être qui va être utilisée. Le champ couvert

dépendra en effet de l'objectif sociétal que l'on veut mettre en évidence.

### 1.3. Selon sa finalité : indicateurs représentatifs ou d'évaluation

On peut classer les indicateurs en deux types selon leur finalité :

- o soit les indicateurs ont pour objet de décrire le contexte de la société, que ce soit aux niveaux économique, social ou environnemental. PEÑA-CASAS et POCHET (2001) les qualifient d'indicateurs scientifiques ;
- o soit les indicateurs sont construits afin d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre, ce que les auteurs précédents qualifient d'indicateurs politiques.

## **2. Propriétés des indicateurs**

Selon PERRET (2002), la qualité d'un indicateur repose sur plusieurs propriétés. Ces propriétés sont les suivantes :

- o Univocité : aucune ambiguïté sur la nature du phénomène qu'il reflète ;
- o Représentativité : plus il peut résumer en un seul chiffre un ensemble de phénomènes, plus il est utile ;
- o Clarté normative : il faut que tout un chacun soit d'accord sur l'interprétation (positive ou négative) de l'indicateur ;

- o Fiabilité, régularité : les données à la base de l'indicateur doivent être fiables et doivent pouvoir être répliquées année après année ;
- o Comparabilité dans le temps et/ou dans l'espace.

Par ailleurs, pour un système d'indicateurs, d'autres propriétés sont nécessaires :

- o Complétude : les principaux aspects de la réalité que l'on cherche à observer doivent être pris en compte ;
- o Équilibre : l'importance relative de chaque donnée doit être pesée en fonction de la réalité ;
- o Sélectivité et/ou hiérarchie : les indicateurs doivent être peu nombreux ou clairement hiérarchisés.

Pour GADREY et al. (2003), une des propriétés d'un indicateur doit être sa possible désagrégation et ce à deux niveaux. D'une part, il doit pouvoir se décomposer selon différentes catégories telles que le sexe, l'âge, la région... GRIFFIN et al. (1992) pensent également que les politiques de développement humain doivent par exemple pouvoir être désagrégées le plus possible, en fonction des groupes sociaux, des genres, des régions, des séparations ethniques, religieuses ou encore linguistiques. D'autre part, il doit pouvoir se désagréger en fonction des différents domaines d'analyse qu'il comprend. En effet, un indicateur synthétique est insuffisant pour analyser les phénomènes sous-jacents.

### **3. Les indicateurs alternatifs**

#### Introduction

Comme on l'a vu plus haut, les indicateurs alternatifs peuvent également être classés en fonction de leur forme : indicateur synthétique ou système d'indicateurs. C'est de cette manière que vont être présentés les différents indicateurs dans cette partie.

Le choix d'un type d'indicateur (les variables qui le composent, la pondération de ces variables) n'est pas neutre. OSBERG (1985) pose clairement qu'il s'agit d'un choix éthique. Les différents indicateurs présentés dans ce papier émanent en effet de l'un ou l'autre concept alternatif e richesse. En fonction du concept choisi, l'indicateur pourra être lié ou pas au PIB.

#### 3.1. Les indicateurs synthétiques

Selon GADREY (2002), les indicateurs synthétiques peuvent être rangés en trois catégories :

- o Groupe 1 : ceux relatifs au développement humain et/ou social, sans monétarisation systématique des variables ;
- o Groupe 2 : ceux relatifs aux préoccupations environnementales, sans monétarisation systématique des variables ;
- o Groupe 3 : ceux reliés aux comptes nationaux par des additions ou des soustractions de variables monétarisées et dans lesquels la place de l'environnemental est variable.

Les deux premières familles n'ont donc pas pour objet de corriger le PIB et leur objectif est généralement de fournir un complément d'information à celle donnée par le PIB. La troisième famille d'indicateurs relève quant à elle de la position de correction évoquée par JANY-CATRICE (2003) et a plutôt pour objet de contrebalancer le poids du PIB dans les jugements du progrès.

Parmi ces trois groupes, GADREY (2002) constate que la famille d'indicateurs la plus importante sur les dix dernières années est celle des indicateurs non monétarisés : sur les vingt-neuf indicateurs recensés par l'auteur, ils sont au nombre de dix-huit. Parmi ces derniers, la majorité concerne des indicateurs couvrant les champs humains et sociaux (soit ceux du groupe 1). Ils s'expriment en terme de développement humain, de santé sociale, de bien-être et de qualité de vie et de capital social. Viennent ensuite les indicateurs monétarisés principalement environnementaux : huit appartiennent à cette famille. Ainsi, pour l'auteur, il semble que les défenseurs du social ne sont pas passés par une monétarisation systématique, ce qui semble beaucoup moins le cas des indicateurs environnementaux.

Les indicateurs synthétiques qui seront présentés ici appartiennent aux groupes 1 et 3, notre ambition n'étant pas de créer des indicateurs à dominance environnementale pour la Belgique. Ils ont pour objectif de traduire les évolutions du bien-être individuel et/ou sociétal. Nous avons choisi de présenter les indicateurs les plus connus et par

conséquent les plus développés et discutés. Deux des indicateurs présentés dans cette section échappent pourtant à ces caractéristiques : le BIP40 et le BEL-INSOC-10. D'une part, ils ont plutôt tendance à refléter un aspect particulier du bien-être (la pauvreté et les inégalités dans le premier cas, l'insécurité sociale dans l'autre). D'autre part, ils sont relativement récents. Néanmoins nous avons choisi de les présenter dans la mesure où il s'agit de deux tentatives nationales récentes et innovantes sur le plan national, la première tentative se rapportant à la France, la seconde à la Belgique.

#### A. Groupe 1

##### A.1. Indice de Développement humain et ses différentes adaptations

L'Indice de Développement humain (IDH) est la première concrétisation statistique du concept de développement humain développé par le PNUD. Pour rappel, ce concept stipule que le bien-être augmente avec l'accroissement des possibilités de choix des individus et les premiers éléments permettant d'accroître ces choix sont la santé, l'éducation et le revenu. En conséquence, l'IDH a été mesuré à partir de trois proxies : l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation combiné avec les taux bruts de scolarisation primaire, secondaire et supérieure et le niveau de vie mesuré par le revenu par tête ajusté en parité de pouvoir d'achat.

La méthodologie utilisée pour la construction de l'indicateur est celle évoquée plus haut pour la

construction d'indicateurs synthétiques non monétariés : celle de la normalisation linéaire. Ainsi, pour chacune de ces variables, un minimum et un maximum sont déterminés en se basant sur les valeurs des pays les plus performants et des pays les plus pauvres<sup>1</sup>. Ensuite, pour chacune des trois variables, une valeur entre 0 et 100 sera attribuée en fonction de sa position sur l'intervalle [0,100]. Pour finir, l'IDH est obtenu en calculant la moyenne de ces trois index.

Si ce calcul permet d'obtenir l'IDH de base, l'IDH a été décliné de multiples façons afin de tenir compte de certains aspects particuliers du développement. L'IDH a ainsi par exemple été calculé pour des groupes spécifiques (comme les femmes) et pour les différentes régions d'un pays. Les différentes déclinaisons qu'a subi l'IDH sont reprises ci-dessous. Elles concernent des indices d'inégalité, de liberté, de genre et de pauvreté.

Les indices d'inégalité permettent de mettre en évidence qu'il existe des inégalités entre groupes spécifiques. Deux indices ont été créés : le distribution-adjusted HDI (1991) et l'IDH désagrégé (1993). Pour le premier indice, l'IDH est rendu sensible à la distribution des revenus. Il est calculé de la même façon que l'IDH avec une seule différence : le revenu par tête est multiplié par un facteur indiquant l'inégalité dans la distribution des revenus. Le second indice est

---

<sup>1</sup> En 1994, ils ont été fixés pour les quatre variables : espérance de vie : 25-85 ans ; alphabétisation des adultes : 0-100% ; années moyennes d'école : 0-15 ans ; revenu en PPA : 200-400 \$ US.

calculé pour des groupes sociaux spécifiques à l'intérieur d'un même pays.

Les indices de genre ont pour but d'analyser un aspect spécifique de l'inégalité, à savoir celui du genre. Trois indices ont été construits à cet effet. Premièrement, le gender-sensitive HDI (1991) : il s'agit de l'IDH ajusté pour la disparité entre genres. Afin de mesurer les différences de développement entre les hommes et les femmes, l'IDH est multiplié par un ratio moyen femme-homme (moyenne des indicateurs séparés pour les femmes exprimés en pourcentage de leurs homologues masculins). Deuxièmement, le gender-related development Index (1995) : c'est l'IDH ajusté pour l'inégalité de genre qui prend en compte la réussite des hommes et des femmes dans les trois dimensions de l'IDH. Ainsi le GDI diminue quand à la fois les niveaux des hommes et des femmes dans un pays diminuent ou quand la disparité entre leurs résultats augmente. L'indicateur précédent ne relie pas la disparité hommes-femmes au niveau général des résultats de la société. Pour finir, le genre empowerment measure (1995) : il reflète la participation des femmes dans les décisions politiques, leur accès aux opportunités professionnelles et leur pouvoir salarial. Il se construit sur trois larges catégories de variables : le revenu par tête en PPA pour le pouvoir salarial, la part des emplois classés comme professionnels et la part des sièges parlementaires.

L'index de liberté ou le Human Freedom Index (1991) trouve sa raison d'exister dans le fait que la liberté

paraît essentielle pour permettre aux individus de développer leurs potentialités. Basé sur un questionnaire, il combine quarante indicateurs couvrant cinq aspects de la liberté : la sécurité personnelle, les règles de droit, la liberté d'expression, la participation politique et l'égalité des chances.

Les indices de pauvreté permettent de voir dans quelle mesure la pauvreté agit. La pauvreté signifie en effet que les opportunités et les choix les plus élémentaires au développement humain sont absents. Deux indices ont été construits. Le capability poverty measure (1996) constitue une nouvelle mesure multi-dimensionnelle de la déprivation humaine. Il permet de refléter la capacité des pauvres à participer à la société et le pourcentage de personnes n'ayant pas accès aux besoins élémentaires ou minimaux. Le human index poverty (1997) est basé sur la même approche que le précédent mais il mesure la déprivation humaine pour chacune des trois dimensions de l'IDH. IPH1 est calculé pour les pays en développement : pourcentage de personnes risquant de mourir avant 40 ans ; pourcentage de personnes illettrées ; et un index composite de trois variables (pourcentage de personnes sans accès à de l'eau saine, pourcentage n'ayant pas accès aux services de santé et pourcentage des enfants « sous-pesés » en dessous de 5 ans). IPH2 est mesuré pour les pays industrialisés : pourcentage de personnes risquant de mourir avant 60 ans, pourcentage de personnes illettrées, pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté et pourcentage de la population en situation de

chômage de longue durée.

Pour conclure, on peut dire que l'IDH possède deux caractéristiques importantes :

- o Il s'agit d'un indicateur socio-économique qui attribue le même poids à la dimension économique et à celle du développement humain (santé et éducation).
- o Pour chacun des trois critères, l'indicateur reflète l'écart relatif par rapport au pays le mieux placé.

De plus, bien qu'il s'agisse d'un indicateur relativement simple, il repose sur des données fiables et comparables.

### A.2. L'Indice de Bien-être économique

Les premiers travaux d'Osberg en matière de mesure du bien-être économique débutent milieu des années quatre-vingt. OSBERG (1985) constate alors qu'un certain niveau de revenu national peut être atteint au prix d'une plus grande pauvreté, de plus d'inégalités et/ou de plus d'insécurité économique. Or, pour Osberg, le bien-être revêt plusieurs composantes. La solidarité inter et intragénérationnelle en constitue le premier maillon : le bien-être de la génération présente va dépendre de sa consommation actuelle mais également de ce qu'elle léguera aux générations futures. Les actifs qui peuvent être légués sont : des transferts privés de compétences et de propriété privée ; des actifs détenus publiquement (l'atmosphère par exemple) ; des biens publics (les routes,...).

La seconde composante du bien-être est relative à la sécurité économique. En effet, les individus préfèrent éviter le risque : plus les revenus seront incertains, moins le bien-être sera grand. Dès lors, la difficulté de mesurer le bien-être provient du fait qu'il faut additionner les bénéfices économiques et sociaux sur différentes générations d'individus, sur différents individus d'une même génération et sur différentes années de la vie d'un même individu. Par ailleurs, les jugements relatifs à l'amélioration du bien-être de la société dépendent du poids que l'on veut donner au revenu courant relativement à l'héritage des générations futures, à l'inégalité et à l'insécurité économique des générations présentes.

Ces réflexions ont engendré la construction d'un Indice de Bien-être économique (IBE) par Osberg et Sharpe fin des années nonante. Quatre composantes entrent alors dans le calcul du bien-être économique : les flux moyens de consommation ; l'accumulation nette des stocks de ressources productives naturelles, humaines et sociales ; l'inégalité dans la distribution des revenus individuels ; et la sécurité économique. Plus précisément, les composantes et les pondérations de l'indice dans la version de 2002 d'OSBERG et SHARPE sont les suivantes :

- o Flux de consommation courante par habitant (0.4) : consommation de biens et services marchande par tête, flux réels de production domestique par habitant, loisirs et autres biens et services non marchands ;

- o Accumulation nette des stocks de ressources productives (0.15) : accumulation nette de biens corporels, de parcs de logement et de biens de consommation durable ; accumulation nette de capital humain, de capital social et d'investissement en R&D ; changements nets dans la valeur des ressources naturelles ; coûts environnementaux ; et évolution de l'endettement extérieur.
- o Répartition des revenus, de la pauvreté et de l'inégalité (0.25) : degré de pauvreté (effet et importance) et inégalité des revenus.
- o Insécurité économique (0.25) : sécurité économique contre la perte d'un emploi et le chômage, risques économiques liés à la maladie, risque de pauvreté des familles monoparentales, risques liés à la pauvreté des personnes âgées.

Si les auteurs ne se basent pas sur un concept de qualité de vie ou de société particulier, ils fournissent leur propre définition du bien-être économique et calculent leurs indicateurs en fonction de cette même définition. Néanmoins, les différents éléments peuvent être issus de l'un ou l'autre concept alternatif de richesse. Le premier élément apparaît dans de nombreux concepts du bien-être : en effet, la consommation de biens et de services est sans conteste une composante du bien-être. Les second et troisième éléments incorporent le concept de développement durable, à savoir que les générations actuelles se préoccupent de leurs congénères et du patrimoine qu'elles légueront aux générations futures. Enfin, la

dernière composante a plutôt pour objet d'ajuster la prise en compte des flux de revenus dans la mesure du bien-être puisque la consommation est contrainte à tout moment par l'imperfection des marchés des capitaux (les possibilités d'emprunts...) et par l'imperfection des systèmes de sécurité sociale et que cette insécurité des flux de revenus a une valeur pour l'individu.

Si des éléments appartenant à l'un ou l'autre concept de société apparaissent dans cet indice, pour les auteurs, l'indice a pour objet de mesurer le bien-être économique de l'individu et non de la société. Selon ces derniers, il est en effet difficile de mesurer le bien-être de la société du fait de son aspect multidimensionnel et parce que les individus diffèrent dans leur appréciation de chacune des dimensions du bien-être. L'IBE va simplement permettre à l'individu de poser son propre jugement sur la société en fonction de sa propre interprétation de l'indice. C'est dans ce cadre également que les auteurs laissent le choix à l'utilisateur en lui permettant de corriger la pondération en fonction de la vision qu'aura l'observateur de la notion de bien-être économique (préférence plus forte pour l'héritage intergénérationnel ou préférence pour la diminution de la pauvreté par exemple).

Un dernier point peut être abordé pour cet indice : sa méthode de construction. Bien qu'il s'agisse également d'une normalisation linéaire, la méthode utilisée par les auteurs est différente de celle du PNUD dans le sens où ils normalisent les variables sur base de la première année d'observation : les variables sont ain-

si exprimées en pourcentage de variation par rapport à l'année de référence.

### A.3. Indice de Santé sociale

C'est en 1996 que naît l'Indice de Santé sociale (ISS), créé par Marc et Marie-Louisa Miringoff au sein du Fordham Institute for Innovation in Social Policy. Contrairement à l'IBE, l'ISS est essentiellement basé sur des considérations sociales et humaines. L'indice est en effet construit à partir de seize indicateurs socio-économiques touchant à la santé, à la mortalité, à l'inégalité et à l'accès aux services, chacun de ces domaines ayant une influence sur l'individu ou sur la société à toutes les étapes de la vie et chacun étant par ailleurs fortement lié aux institutions sociales telles que la famille, le marché du travail ou l'école. Ces seize indicateurs sont regroupés en cinq composantes associées à des catégories d'âge :

- o les enfants : mortalité infantile, maltraitance des enfants, pauvreté infantile ;
- o les jeunes : suicides des jeunes, usage des drogues, abandon d'études universitaires, enfants nés de filles-mères ;
- o les adultes : chômage, salaire hebdomadaire moyen et couverture par l'assurance maladie ;
- o les personnes âgées : pauvreté des plus de 65 ans, espérance de vie à 65 ans ;
- o toutes catégories d'âge confondues : délits violents, accidents de la route mortels liés à l'alcool, accès à un logement à un prix abordable et inégalité de revenu familial.

À nouveau, aucun concept clair ne peut être dégagé de la construction de cet indice. Pour MEDA (2002), il s'agit ici de « *considérer la société comme un tout, dont le bien-être est constitué non seulement des bien-être individuels ou de la qualité des relations que ses membres entretiennent mais aussi de biens communs (la santé, le niveau d'éducation, la paix, l'absence de violence, les inégalités, le patrimoine écologique, la qualité de l'air, la sécurité...)* ». Il s'agit à la fois des concepts de développement humain et de développement durable. Nous pouvons par ailleurs rajouter que cela englobe des aspects de capital social et par conséquent de cohésion sociale.

Au niveau méthodologique, les Miringoff utilisent, comme dans le cas de l'IDH, la technique de normalisation linéaire. Cependant, la méthode ne consiste pas à comparer des pays mais bien des performances au cours du temps. Ainsi, la variable prend la valeur 0 pour la pire performance de la période prise en considération, 100 pour la meilleure.

#### A.4. BIP40

Le BIP40<sup>2</sup>, dont le nom fait référence au PIB et au CAC40, est issu d'une collaboration entre économistes et statisticiens français avec le Réseau d'Alerte sur les Inégalités en France. Cet indicateur diffère des indicateurs précédents dans la mesure où il n'a pas pour objectif de mesurer le bien-être. Son but est de traduire l'évolution des inégalités et de la pauvreté au travers d'un indicateur synthétique.

---

<sup>2</sup> Encore appelé Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté.

À cette fin, six dimensions de l'inégalité et de la pauvreté ont été prises en considération, englobant soixante séries statistiques :

1. emploi et travail comprenant vingt-quatre indicateurs divisés en quatre sous-dimensions : le chômage, la précarité, les conditions de travail et les relations professionnelles ;
2. revenus comprenant quinze indicateurs répartis en quatre rubriques : salaire, pauvreté, inégalité et fiscalité et consommation ;
3. santé : cinq indicateurs
4. éducation : cinq indicateurs ;
5. logement : cinq indicateurs ;
6. justice : quatre indicateurs.

La technique utilisée afin d'obtenir l'indicateur synthétique est celle de la normalisation linéaire, comme dans le cas de l'ISS : pour les indicateurs de chaque dimension, une note entre 0 et 10 est donnée, 0 à la meilleure performance examinée sur la période et 10 à la pire. De ce fait, l'indice augmente quand les inégalités augmentent. Ensuite, pour obtenir l'indicateur synthétique, les indicateurs normalisés sont agrégés. Il faut remarquer que les concepteurs ont choisi de ne pas utiliser une simple moyenne : des pondérations plus importantes sont données à certaines dimensions. Ainsi, les dimensions « emploi et revenus » ont reçu un poids double par rapport aux poids attribués aux autres dimensions.

### A.5. BEL-INSOC-10

C'est au sein de l'Institut pour un Développement durable que Defeyt et Boulanger ont construit pour la Belgique un Indicateur d'Insécurité sociale (IIS). Cet indicateur a pour objectif de synthétiser quatre problématiques socio-économiques qui, selon les auteurs, « ont reçu une certaine attention depuis le début des années 90 »<sup>3</sup>. Ces problématiques, regroupant dix indicateurs au total, sont les suivantes :

- o situations difficiles sur le marché du travail : nombre des chômeurs, flexibilité des salariés ;
- o inégalité des revenus : salaire minimum garanti en pourcentage du salaire brut moyen, allocation de chômage d'un cohabitant, première année de chômage en pourcentage du revenu disponible moyen par personne, écarts entre niveaux de revenus imposables ;
- o endettement des ménages : évolution du rapport entre la charge mensuelle d'un emprunt hypothécaire et le revenu d'un ménage type, poids de l'endettement des ménages ;
- o difficultés rencontrées en matière de consommations essentielles, individuelles et collectives : dépenses de santé à charge des ménages en pourcentage du revenu disponible,

---

<sup>3</sup> INSTITUT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (2003), *BEL-INSOC-10, un Indicateur d'insécurité sociale en Belgique*, Octobre 2003.

évolution du prix de l'eau et de l'énergie par rapport à l'évolution du revenu disponible d'un ménage type, investissements mesurés en pourcentage du PIB en matière de fonctions collectives (administration publique, éducation, santé).

La méthodologie utilisée pour construire l'indicateur est celle de la normalisation linéaire où la valeur 0 est attribuée à la valeur la plus basse de la variable (10 à la plus haute) quand un nombre plus élevé signifie une augmentation de l'insécurité sociale et inversement quand un nombre plus élevé signifie une diminution de l'insécurité sociale. Une fois les variables normalisées, les auteurs réalisent une simple moyenne arithmétique.

### B. Groupe 3

Les deux indices présentés ci-dessous appartiennent au groupe des indicateurs monétarisés. Ils ont tous les deux pour objectif de mesurer le bien-être économique en corrigeant le PIB. En ce sens, ils ne prétendent pas mesurer un quelconque développement humain, social ou durable.

#### *B.1. Measure of Economic Welfare*

Le Measure of Economic Welfare (MEW) est une des premières tentatives de correction du PIB. Ses auteurs, NORDHAUS et TOBIN (1973), sont partis du principe que le critère d'utilité forte de Walras n'était pas adéquat. Pour rappel, ce principe implique notamment l'absence de tout jugement éthique ou moral

dans notre système de comptabilité nationale. À l'opposé, les auteurs ont utilisé un critère d'utilité faible, à savoir qu'ils déduisent les éléments ne participant pas au bien-être économique et rajoutent ceux sensés l'améliorer. Ils ajustent de ce fait le PIB de trois manières différentes :

- o par une re-classification des dépenses du PIB entre consommation, investissement et intermédiaire ;
- o par une imputation pour les services des biens de consommation, pour les loisirs et pour le produit du travail domestique ;
- o par une correction pour certains désagréments dus à l'urbanisation.

Ainsi de la production totale sont retirés les éléments suivants : la production de biens de capital dont le but est le remplacement ou l'accumulation de capital ; certaines dépenses publiques qui doivent plutôt être considérées comme des investissements (éducation, santé, logement, transports), qui sont « regrettables » (dépenses de sécurité, de diplomatie ou de prestige) ou qui constituent des biens intermédiaires (les services rendus aux entreprises). La consommation des ménages est revue à la baisse en y enlevant « les consommations intermédiaires et défensives » (transports sur le lieu de travail, dépenses de santé et d'éducation qui sont des investissements, comme toute autre dépense pouvant être considérée comme telles (immobilier...)). Enfin les externalités négatives dues à la congestion et à la pollution.

À l'inverse, sont rajoutées aux dépenses de consommation finale : la valeur estimée des services rendus par le stock de biens durables des ménages, la valeur estimée du temps de loisir, du travail domestique ou volontaire ; certaines dépenses publiques considérées comme contribuant au bien-être (exemple de la poste) et la valeur estimée des services rendus aux personnes par le stock de capital public.

Outre le MEW, les auteurs ont construit le Sustainable MEW. Afin d'obtenir ce dernier indicateur, vont être intégrées au MEW les variations de certains stocks de richesses (monétarisées) économiques, naturelles et humains (mais pas sociales). Il s'agit dans ce cas de prendre en compte les objectifs de développement durable.

## *B.2. Genuine Progress Indicator*

Le Genuine Progress Indicator (GPI) de Cobb, Halstead et Rowe<sup>4</sup> constitue une seconde tentative de correction du PIB. Créé milieu des années nonante, il tente également de compléter le PIB en y ajoutant les productions non prises en compte dans les comptes nationaux (comme la production domestique) et en y soustrayant les flux économiques liés à des désutilités générées par la croissance économique (dépenses de réparation, coûts engendrés par les divorces et les crimes, dépréciation de l'environnement). Contrairement au MEW, il s'agit d'un indicateur où on retrouve un équilibre entre les variables sociales, environne-

---

<sup>4</sup> COBB C., HALSTEAD T. et ROWE J. (1995), « If the GDP Is Up, Why is America Down? », *Atlantic Monthly*, vol. 276, n°4, p.59.

mentales et économiques. Le GPI est calculé de la manière suivante : dans un premier temps, la consommation personnelle est corrigée pour l'inégalité de revenus. Ensuite, à cette consommation personnelle ajustée, les éléments suivants sont ajoutés : valeur du travail domestique ; services des biens durables ; services de l'infrastructure routière ; valeur du bénévolat ; investissement net en capital physique. Pour finir, on retire les éléments réduisant le bien-être : coûts de la réduction de la pollution domestique ; coûts de la pollution sonore ; coûts de la pollution de l'eau ; coûts des fractures familiales ; destructions d'anciennes forêts ; coûts du chômage ; coûts des accidents automobiles ; réduction des terres cultivées ; dette extérieure nette ; diminution du temps de loisir ; coûts de la destruction de la couche d'ozone ; pertes des terres humides ; coûts des déplacements quotidiens ; coûts des biens durables ; coûts des dommages environnementaux durables ; destruction des ressources non renouvelables.

Cet indicateur a été reconnu par de nombreux économistes comme l'indicateur alternatif au PIB, peut-être parce qu'il monétarise toutes les variables sociales, économiques et environnementales.

#### 4.3.2. Les systèmes d'indicateurs

Les systèmes d'indicateurs sociaux sont nés dans le courant des années soixante et étaient principalement issus de travaux émanant des grandes institutions supranationales telles que l'OCDE, l'Union européenne, les Nations unies ou la Banque mondiale. Bien que

le développement de ces systèmes se soit peu à peu diffusé aux niveaux national, régional et local, ces institutions constituent toujours la source majeure d'informations. Parmi les récents travaux de ces grandes institutions, citons : le « World Development Indicators » de la Banque mondiale, le « Panorama de la société : les indicateurs sociaux » de l'OCDE, le « Human Development Report » du PNUD, le « Statistical Yearbook » des Nations unies et « La situation sociale dans l'Union européenne » d'Eurostat.

Jusqu'il y a peu, les systèmes d'indicateurs étaient largement basés sur les notions de qualité de vie. Ces dernières années, se sont développées de manière assez importante les systèmes d'indicateurs de développement durable et de manière un peu moins prononcée, ceux relevant de la cohésion sociale.

Malgré cette base conceptuelle, il n'existe aucune considération méthodologique ou théorique quant à la construction de ces systèmes d'indicateurs et aucun effort particulier n'a été fait en ce sens (BERGER-SCHMITT, 1999). Un projet pourtant a tenté de remédier à ce problème : le EU Reporting Projet financé par la Commission européenne de 1998 à 2001. Il s'agissait dans le cadre de ce projet de construire un système européen d'indicateurs. Les résultats de ces travaux ont donné lieu à un système couvrant quatorze domaines de vie, les domaines retenus étant les suivants : population ; ménages et familles ; logement ; transport ; loisirs, média et culture ; participation politique, sociale et intégration ; éducation et formation ; marché du travail et conditions de tra-

vail ; revenus, niveaux de vie et modes de consommation ; santé ; environnement ; sécurité sociale ; sécurité publique et crime ; situation de vie totale. Pour chacun de ces domaines, des indicateurs de qualité de vie (objectifs et subjectifs), de cohésion sociale et de durabilité ont été définis.

Les institutions supranationales ont donc façonné la construction des systèmes d'indicateurs. C'est la raison pour laquelle nous allons nous attarder à deux grands systèmes : celui des indicateurs sociaux proposé par l'OCDE et celui des indicateurs sociaux et de cohésion sociale proposé suite au Conseil européen de Lisbonne dans la mesure où ils sont tous les deux basés sur une certaine typologie.

Bien que beaucoup de pays européens se soient lancés dans la construction de systèmes d'indicateurs sociaux (France, Angleterre, Allemagne...), la Belgique ne semble pas avoir emboîté le pas. Si l'Institut national de Statistique publie la plus grande partie des statistiques sociales, cet organisme n'a pas encore réalisé de réel système de statistiques sociales. Les quelques initiatives relèvent plutôt de la sphère privée ou du niveau régional. Ce n'est cependant pas le cas en ce qui concerne les indicateurs de développement durable. Depuis peu, le Bureau fédéral du Plan se penche sur la création de tels indicateurs mais largement orientés vers l'environnemental. Nous présentons brièvement les résultats du rapport du Bureau fédéral du Plan.

a) Les indicateurs sociaux de l'OCDE

Si l'OCDE fut l'une des premières organisations supranationales à développer des listes d'indicateurs relatifs aux diverses dimensions sociales de nos sociétés, sa nouvelle publication, « Panorama de la société : les indicateurs sociaux de l'OCDE », innove : les statistiques y sont maintenant présentées de manière synthétique. Cette présentation synthétique s'est d'une part basée sur quatre objectifs politiques définis par l'OCDE, d'autre part sur un classement des indicateurs en fonction de leur type. Les quatre objectifs politiques sont : renforcement de l'autonomie ; promotion de l'équité ; amélioration de la santé ; renforcement de la cohésion sociale. Au sein de chacun de ces objectifs, les indicateurs ont été répartis en fonction de leur type. C'est pour tenter de répondre à deux questions que les indicateurs sociaux de l'OCDE ont été classés selon trois types : quelles sont les tendances sociales ; les actions de la société ont-elles une incidence sur le social ? Ces questions ont engendré les types d'indicateurs suivants :

- o Indicateurs du contexte social : revenu national, taux de dépendance économique, taux de fécondité et de divortialité ;
- o Indicateurs de l'état de la société relatifs aux problèmes sociaux ;
- o Indicateurs des actions de la société relatifs aux mesures sociales mises en œuvre pour remédier à ces problèmes.

L'OCDE précise qu'il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre les indicateurs de contexte et ceux de l'état de la société. Le contexte social reprend les variables qui ne sont pas directement visées par l'action gouvernementale tandis que celles de l'état de la société font partie des priorités du gouvernement. Logiquement, la comparaison entre les variables d'état et d'action permet de traduire l'efficacité des politiques mais il ne s'agit en aucun cas d'un lien unique de causalité. Les indicateurs de contexte permettent quant à eux de faciliter l'interprétation des résultats de l'action.

#### *b) Les indicateurs structurels du Conseil européen*

Les indicateurs structurels sont nés suite au sommet de Lisbonne en mars 2000. En effet, le Conseil européen s'y est prononcé pour la mise en œuvre d'une stratégie favorisant les politiques sociales et environnementales assurant le développement durable et la cohésion sociale<sup>5</sup>. Afin d'arriver à cet objectif stratégique, le Conseil a alors recommandé d'établir annuellement des indicateurs structurels permettant de rendre compte objectivement de l'état d'avancement de cet objectif stratégique. Des indicateurs ont donc été définis. Si en 2001 vingt-sept indicateurs répartis entre cinq domaines étaient définis, ils

---

<sup>5</sup> « devenir d'ici 2010 l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », CONSEIL EUROPEEN DE LISBONNE (2000), *op.cit.*

étaient, en 2003, au nombre de quarante-deux, répartis entre six domaines permettant de couvrir l'objectif défini. Ces six domaines sont les suivants :

- 1) Le contexte économique général : ces indicateurs ont pour objet de saisir le contexte global dans lequel s'inscrivent les réformes structurelles dans la mesure où un environnement économique stable et sain est une condition nécessaire à la croissance et à l'emploi.
- 2) L'emploi : ces indicateurs tentent de refléter plusieurs objectifs clés du Conseil européen de Lisbonne, à savoir le renforcement de l'emploi, l'égalité des chances entre hommes et femmes et le renforcement des politiques actives de l'emploi.
- 3) L'innovation et la recherche : dans l'optique de consolider la société de la connaissance, les indicateurs de ce domaine tentent de refléter l'amélioration des politiques de recherche et développement, de l'éducation et de la société de l'information.
- 4) Les réformes économiques : ce domaine concerne la réforme des marchés des produits et des capitaux, le degré d'intégration des marchés, l'évolution de la libéralisation des industries de réseaux et les distorsions dues aux interventions de l'Etat sur le marché des produits.
- 5) La cohésion sociale : les indicateurs de cohésion sociale indiquent le degré et la

persistance du risque de pauvreté, la répartition des revenus et le risque d'exclusion sociale.

- 6) L'environnement : dans un objectif de développement durable, quatre domaines sont pris en considération : les changements climatiques, le transport écologiquement viable, les risques pour la santé publique et la gestion des ressources naturelles.

Récemment la Commission a souhaité établir une liste réduite de quatorze indicateurs afin de « *faciliter la communication de ses messages politiques au Conseil européen de printemps* ». Cette liste est la suivante :

- Le produit intérieur brut par habitant en standard de pouvoir d'achat : cet indicateur reflète le niveau de vie ainsi que le bien-être social et environnemental.
- La productivité de la main d'œuvre afin d'évaluer l'efficacité globale de l'économie.
- Le taux d'emploi (personnes occupées entre 15 et 64 ans en pourcentage de la population totale du même âge) : ce taux reflète le plein emploi et la lutte contre l'exclusion sociale.
- Le taux d'emploi des travailleurs âgés (personnes occupées entre 55 et 64 ans en pourcentage de la population totale du même âge) : ce taux concerne les mêmes objectifs que le taux précédent.
- Le niveau d'éducation des jeunes (pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint le niveau d'enseignement ou de formation

secondaire supérieur en pourcentage de la population totale du même âge) : cet indicateur indique la performance des systèmes éducatifs nationaux.

- Les dépenses en recherche et développement (dépenses intérieures brutes en R&D en pourcentage du PIB) : ces dépenses permettent de représenter l'effort en matière de R&D.
- Le niveau des prix comparés (ratio entre les PPA et les taux de change du marché pour chaque pays) : ce ratio indique la convergence des prix.
- L'investissement des entreprises (formation brute de capital fixe dans le secteur privé en pourcentage du PIB) : cet indicateur permet de mesurer la confiance des entreprises dans la conjoncture économique.
- Le taux du risque de pauvreté après transferts sociaux (pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalant inférieur au seuil du risque de pauvreté après transferts sociaux, le seuil se situant à 60% du revenu national disponible équivalant médian) : c'est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui est ici estimée.
- La dispersion des taux d'emploi régional (coefficient de variation du taux d'emploi entre les régions) : ce coefficient montre le niveau de cohésion économique et sociale.
- Le chômage de longue durée (nombre total des chômeurs de longue durée (de plus de 12 mois) en pourcentage de la population active totale

entre 15 et 64 ans) : ce nombre reflète l'objectif de plein emploi et de lutte contre l'exclusion sociale.

- L'émission de gaz à effet de serre (changement en pourcent dans l'émission agrégée des six principaux gaz à effet de serre exprimés en équivalent CO<sub>2</sub>) : il s'agit d'un indicateur environnemental.
- Intensité énergétique de l'économie (consommation brute d'énergie divisée par le PIB) : idem que précédemment.
- Volume du transport de fret (indice des volumes transportés de marchandises rapportés au PIB) : cet indice permet de dissocier la croissance économique du développement des transports.

### c) Les indicateurs de développement en Belgique

Le gouvernement fédéral belge a fait suite à la Conférence de Rio en instaurant le 05 mai 1997 la loi sur « la coordination de la politique fédérale de développement durable »<sup>6</sup>. Cette loi prévoit entre autres qu'un rapport biannuel soit rédigé par le Bureau fédéral du Plan et que ce rapport a pour objet d'analyser et d'évaluer le plan fédéral sur le développement durable. Le premier rapport de 1999<sup>7</sup> s'appuie sur le rapport du CMED « Notre avenir à tous » et sur les actions préconisées dans Action 21 lors de la Conférence de Rio. En conséquence, le rapport stipule

<sup>6</sup> M.B. 18/06/1997.

<sup>7</sup> BUREAU FEDERAL DU PLAN (1999), *Sur la voie d'un développement durable, Rapport fédéral sur le développement durable*, Task Force Développement durable.

que le développement durable s'appuie sur trois grands piliers : l'économique, le social et l'environnemental. L'aspect économique est étudié au travers des modifications des modes de consommation. Le volet social se concentre sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quant au volet environnemental, il met en évidence les changements climatiques, la couche d'ozone, le milieu marin et les côtes.

Selon le premier rapport, toute action en faveur du développement durable doit répondre à cinq exigences :

- o conscience planétaire : toute action doit tenir compte des interactions avec le reste du monde et s'intégrer dans des actions internationales concertées ;
- o vision à long terme : c'est le principe d'équité intergénérationnelle au sein de chaque action ;
- o intégration des composantes : les composantes économiques, sociale et environnementales sont « *trois aspects d'une seule et même réalité* ». Il s'agit de trouver une certaine cohérence entre ces trois réalités.
- o Reconnaissance des incertitudes scientifiques et nécessité d'interactions entre les différentes disciplines scientifiques ;
- o Approche participative et responsable : le développement durable fait appel à plusieurs réalités et il importe que chaque secteur

concerné participe aux prises de décisions et que les stratégies mises en œuvre soient collectives. Cela implique également une large participation du public. Pour finir, il faut encourager la responsabilité individuelle des acteurs : les producteurs, les consommateurs et les pouvoirs publics.

Le premier rapport du Bureau fédéral du Plan (1999) a fourni une description de la situation belge au travers de quatre-vingt indicateurs en se basant sur le modèle DPSIR. Ces indicateurs ont pour objet de décrire les quatre grands thèmes mis en évidence dans ce rapport : les modifications des modes de consommation ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; les changements climatiques et la couche d'ozone ; et le milieu marin et les zones côtières. Ce modèle développé pour la Belgique a donné l'image suivante. Sur quarante ans, les modes de consommation, que ce soit en volume ou au niveau de la structure, ont fortement changé du fait de la diminution de la taille des ménages, de l'augmentation des revenus, de certains facteurs sociologiques, des développements des infrastructures et des développements des pratiques commerciales. Ce sont les dépenses liées aux biens et services, autres que primaires, qui ont le plus progressé : transports, santé, culture, loisirs, voyage, services financiers... Cela a eu pour effet d'augmenter la qualité de vie des citoyens. Néanmoins, tout le monde n'en a pas profité de la même façon. En effet, le Bureau du Plan constate que ces évolutions se sont accompagnées d'une augmentation

des inégalités et que des externalités négatives telles que la pollution ou l'exclusion sociale sont apparues.

Le deuxième rapport fédéral sur le développement durable, qui reprend également les cinq exigences du rapport précédent, a élargi le nombre de thématiques de quatre à dix problématiques de développement durable : stratégies de production des entreprises, financement éthique des entreprises, économie sociale, utilisation des technologies de l'information et de la communication, pêche et diversité biologique en milieu marin, utilisation des plantes génétiquement modifiées, production et consommation d'énergie, mobilité et transport des personnes, santé au travail, consommation de tabac. On constate que certaines des problématiques sont très particulières.

Soixante-six indicateurs ont été utilisés afin de décrire la situation se rapportant à ces dix problématiques et le cadre conceptuel utilisé n'a plus été le DPSIR mais un cadre moins détaillé, le PSR (pressure-state-response).

Les résultats engendrés par ces indicateurs ont montré que les activités humaines continuent à exercer des pressions sur les capitaux humains, économiques et environnementaux, modifiant leur état. La même conclusion se dégage lors du premier rapport : si certains aspects de la qualité de vie ont augmenté, il réapparaît des problèmes de pauvreté et de santé. Au niveau des réponses formulées, on peut citer le financement éthique, l'économie sociale. Par contre, très peu est fait au niveau environnemental.

#### **4. Critique des indicateurs alternatifs**

Tous les indicateurs synthétiques et systèmes d'indicateurs présentés précédemment n'ont bien entendu pas échappé à la critique. Nous reprendrons ici les critiques qui sont généralement adressées aux indicateurs dans leur ensemble. Bien que générales, ces critiques sont souvent déclinées de manière particulière pour chacun des indicateurs analysés.

Si on considère dans un premier temps les systèmes d'indicateurs, la première critique concerne leur manque de synthétisation de l'information (nous renvoyant aux indicateurs synthétiques) et la seconde critique concerne l'absence de méthodologie pour le classement de ses indicateurs.

Si on considère maintenant les critiques généralement adressées aux indicateurs synthétiques, les problèmes suivants peuvent être relevés :

- o le recueil des données ;
- o l'absence de désagrégation (nous renvoyant aux systèmes d'indicateurs) ;
- o leurs pondérations arbitraires ;
- o leur non-exhaustivité.

Bien que fondées partiellement, il est néanmoins possible de répondre d'une manière ou d'une autre à ces critiques. Tout d'abord, la première critique adressée aux indicateurs synthétiques peut être adressée à n'importe quel indicateur, synthétique ou non, qu'il soit purement économique, social, environnemental

ou une combinaison des trois. La seconde critique trouve son origine dans le fait que les indicateurs synthétiques peuvent masquer des inégalités fortes entre régions ou entre groupes sociaux. Comme suggéré plus haut, la désagrégation est une propriété importante pour les indicateurs synthétiques. Ce problème peut être facilement éliminé à partir du moment où la construction de l'indicateur se réalise sur base d'une désagrégation possible des variables qui le composent. Pour ce qui est des deux dernières critiques et de la seconde critique adressée aux systèmes d'indicateurs, la réponse se trouve dans la définition d'un cadre conceptuel préalable à la construction de l'indicateur. Ce cadre, s'il ne permettra pas d'englober tous les éléments du bien-être, permettra au moins de préciser les aspects que l'on désire mettre en évidence. Nous avons observé pour les indicateurs présentés ci-dessus qu'ils n'émanent pas tous d'un cadre conceptuel précis.

## **5. Conclusion**

Les indicateurs de ce papier ont été présentés suivant leur forme, indicateur synthétique ou système d'indicateurs. Qu'il s'agisse d'une forme ou de l'autre, nous avons pu constater que le concept de bien-être auquel ils sont rattachés n'est pas toujours clair. Les critiques adressées aux indicateurs alternatifs découlent entre autres de cette absence de clarté.

Outre les propriétés évoquées au point 4.2, il apparaît que l'indicateur à construire devra posséder les caractéristiques suivantes :

- o reposer sur un concept de bien-être clairement défini ;
- o pouvoir être désagrégé à plusieurs niveaux.

## Bibliographie

- BERGER-SCHMITT R. et JANKOWITSCH B. (1999), *Systems of Social Indicators and Social Reporting : The State of the Art*, EU Reporting Working Paper N°1, Centre for Survey Research and Methodology, Social Indicators Department, Mannheim.
- BERGER-SCHMITT R. (2000), *Social Cohesion as an Aspect of the Quality of Societies : Concept and Measurement*, EU Reporting Working Paper N°14, Centre for Survey Research and Methodology, Social Indicators Department, Mannheim
- BRINK S. et ZEESMAN A. (1997), *Mesure du bien-être social : un indice de santé sociale pour le Canada*, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines, Canada, Juin 1997.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN (1999), *Sur la voie d'un développement durable, Rapport fédéral sur le développement durable*, Task Force Développement durable
- BUREAU FEDERAL DU PLAN (1999), *Un pas vers un développement durable, Rapport fédéral sur le développement durable 1999*, Task Force Développement durable
- BUREAU FEDERAL DU PLAN (2002), *Un pas vers un développement durable, Rapport fédéral sur le développement durable 2002*, Task Force Développement durable
- BUREAU FEDERAL DU PLAN (2004), *Indicateurs pour un développement durable : aspects méthodologiques et développements en cours*, Méthodologies de la Task Force Développement durable, Février 2004
- COBB C., HALSTEAD T. et ROWE J. (1995). « If the GDP Is Up, Why is America Down? », *Atlantic Monthly*, Vol. 276, n°4, p.59
- COMITE DE PROTECTION SOCIALE (2001), *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Commission européenne, Octobre 2001

- COMITE DE PROTECTION SOCIALE (2003), *Rapport conjoint sur l'inclusion sociale*, Commission européenne
- COMMISSION EUROPÉENNE (2003), *Summary table of structural indicators from Spring, Report updated in line with addendum to Spring Report Staff Paper*, 07 Mars 2003
- CONSEIL EUROPEEN DE LISBONNE (2000), *Conclusion de la Présidence*, 23 et 24 Mars 2000
- DUVAL G. et MARCUS V. (2002), « La mécanique du BIP40 », *Alternatives économiques*, n°202 (04/2002), p.49
- EUROSTAT, Bases de données disponibles sur le site [http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?\\_pageid=1090,1&\\_ad=portal&\\_schema=PORTAL](http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1090,1&_ad=portal&_schema=PORTAL)
- GADREY J. (2001), *Indicateurs nationaux et internationaux de qualité sociale, environnementale, et de développement humain : des approches très différentes mais complémentaires*, Place publique, <http://www.place-publique.fr/esp/richeesse/>
- GADREY J. (2002), « De la croissance au développement : à la recherche d'indicateurs alternatifs », *Futuribles : analyse et prospective*, n°281, Décembre 2002, pp.39-71
- GADREY J. et JANY-CATRICE F. (2003), *Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française*, Rapport de recherche pour le DARES, Mars 2003
- GRIFFIN K. et Mc KINLEY T. (1992), *Towards a human development strategy*, Human Development Report Office, Occasional papers, Décembre 1992
- INSTITUT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (2003), *BEL-INSOC-10, un Indicateur d'insécurité sociale en Belgique*, Octobre 2003
- JANY-CATRICE Florence (2002), *Les apports de la comptabilité nationale dans la quête d'indicateurs synthétiques*, Séminaire DARES du 15 octobre 2002, Paris
- MAHIEU F.-R. (1999), *Les indicateurs du développement*

- MEDA D. (2002), *Quelques réflexions sur la notion de capital social*, Place publique, <http://www.place-publique.fr/esp/richeesse/>
- MEDA D. (2002), *Pour de nouveaux indicateurs de richesse*, Séminaire DARES du 15 Octobre 2002, Paris
- NOLL H.-H. (1996), *Social Indicators and Social Reporting : The International Experience*, In : Canadian Council on Social Development (Ed.), Symposium on Measuring Well-Being and Social Indicators, Final Report, Ottawa
- NOLL H.-H. (2002), "Towards a European System of Social Indicators : Theoretical Framework and System Architecture", *Social Indicators Research, Special issue*, Vol. 58 (2002), n°1-3, pp.47-84
- NOLL H.-H. (2002), *Social Indicators and Quality of Live Research : Background, Achievements and Current Trends*
- NORDHAUS W. et TOBIN J. (1973), *Is Growth Obsolete?*, In : Milton Moss (ed.), Measurement of Economic and Social Performance, Vol. 38, National Bureau of Economic Research.
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (1996), *Rapport annuel 1996*, Les Editions de l'OCDE, Paris
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (2001a), *Panorama de la société : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Les Editions de l'OCDE, Paris
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (2001b), *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, Les Editions de l'OCDE, Paris
- OSBERG L. (1985), *The measurement of Economic Well-Being*
- OSBERG L. et SHARPE A. (2002), *Une évaluation de l'indicateur du bien-être économique dans les pays de l'OCDE*, Séminaire DARES du 15 Octobre 2002, Paris
- OSBERG L. et SHARPE A. (2003), *Human Well-being and Economic Well-being : What Values Are Implicit in Current Indices?*, CSLS Research Report 2003-04, 28 Août 2003

- PEÑA-CASAS R. et POCHET P. (2001), *Les indicateurs monétaires et non monétaires de pauvreté et d'exclusion sociale dans une perspective européenne*, Rapport réalisé pour le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement Observatoire social européen, Janvier 2001
- PERRET B. (2002), *Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives*, Rapport au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, Janvier 2002
- RESEAU D'ALERTE SUR LES INEGALITES, [www.cerc-association.org](http://www.cerc-association.org)
- SHARPE A. (1999), *A survey of Indicators of Economic and Social Well-being*, Second draft, Paper prepared for Canadian Policy Research Networks, 22 juillet 1999
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (1990), *Human Development Report 1990. Concept and Measurement of human development*, New York, Oxford, Oxford University Press
- VAN DEN BERGHE S. et DE VILLERS J. (2001), *Comptes nationaux environnementaux. Outil d'une politique de développement durable*, Bureau fédéral du Plan, Septembre 2001
- ZAPF W. (1998), *Social reporting in the 1970s and in the 1990s*, Papier présenté à la Conférence "Social Change in an Enlarging Europe : Welfare Development, Structural Change and Theoretical Approaches", Budapest, 15-19 Mai 1998
- United Nations (2001), Commission on Sustainable Development, "Indicators of Sustainable Development : Guidelines and Methodologies", p.24, disponible sur le site <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/indisd/indisd-mg2001.pdf>